

Département de la Haute-Garonne

Commune de AUREVILLE

Lotissement « Les Hauts de Gaillardous »

Permis d'Aménager 4 lots

PA10-RÈGLEMENT DU LOTISSEMENT

Objet

Le présent règlement a pour finalité de compléter les règles d'urbanisme applicables à l'intérieur d'un terrain privé situé en zone UB du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Aureville. Il a pour objectif d'assurer une insertion cohérente et harmonieuse des constructions au sein de leur environnement, dans le strict respect des prescriptions définies par le PLU.

Article 2 – Gestion des eaux pluviales et des eaux usées

Tout propriétaire d'un lot devra mettre en œuvre, sur sa parcelle, les aménagements nécessaires à la gestion conforme des eaux pluviales et des eaux usées, dans le respect de la réglementation en vigueur. À ce titre :

Gestion des eaux pluviales

- Chaque construction devra être **obligatoirement raccordée à la tranchée de stockage et d'infiltration aménagée par le lotisseur**, destinée à collecter les eaux de ruissellement issues des toitures.
- Le raccordement à cette tranchée devra être réalisé selon les prescriptions techniques communiquées par le lotisseur ou son maître d'œuvre. Aucune dérogation individuelle ne pourra être accordée.
- Il est strictement interdit de rejeter les eaux de toiture ou de ruissellement en limite de propriété ou sur les lots voisins.
- En complément du dispositif collectif aménagé par le lotisseur, chaque propriétaire devra également mettre en place, sur sa parcelle, un système individuel de rétention des eaux pluviales. Ce dispositif aura pour fonction de limiter le ruissellement en direction des fonds voisins, notamment en période de fortes précipitations.

Le système de rétention devra être de type :

- soit d'une tranchée filtrante,
- soit d'une noue,

Le volume de stockage par lot, doit-être **de 7m³**

Les systèmes retenus devront respecter les recommandations des fiches techniques et tableaux de dimensionnement annexés au présent règlement, transmis par le Service des Eaux Pluviales Urbaines du SICOVAL.

Gestion des eaux usées

- En l'absence de réseau public d'assainissement, chaque propriétaire devra installer un **système d'assainissement autonome conforme aux normes en vigueur**.
- La mise en place **d'une micro station ou d'une filière compacte par lot** est obligatoire.

Les systèmes retenus devront respecter les recommandations de l'étude de sol réalisée le 09/07/2025, annexé au présent règlement.

Article 3 – Altimétrie minimale des planchers du rez-de-chaussée

Les cotes altimétriques finies du plancher bas (RDC) de chaque lot devront respecter les niveaux suivants, exprimés en mètres NGF :

- Lot 1 : 240,50 m NGF
- Lot 2 : 241,00 m NGF
- Lot 3 : 242,00 m NGF
- Lot 4 : 242,50 m NGF

Les sous-sols sont autorisés sous réserve de la possibilité de rejet des eaux EU / EP au moyen d'une pompe de refoulement, à la charge des acquéreurs.

AUREVILLE, le 23 Juin 2025.
Complété le 30/07/2025

Le lotisseur,



ADOPTA

La gestion durable des eaux pluviales

La boîte à Outils
des techniques
alternatives

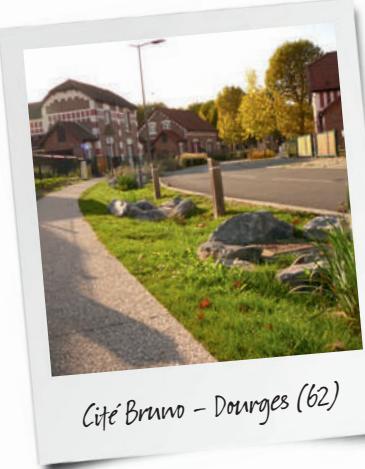
n° 1



LA NOUE D'INFILTRATION



NOUE D'INFILTRATION SIMPLE



NOUE D'INFILTRATION AVEC TRANCHEE D'INFILTRATION

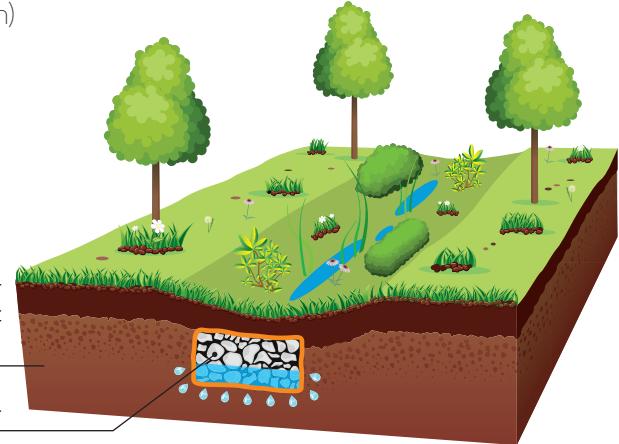
(voir fiche technique n°2)

Terre végétale peu argileuse (min. 30 cm)

Sol

Tranchée d'infiltration

En cas de sol peu perméable et/ou de volume important à gérer et/ou d'emprise parcellaire limitée (voir fiche technique n°2)



La noue n'est pas un fossé (moins pentue et moins profonde).

CHOIX DES MATERIAUX

- ▶ Pour une noue simple : pas besoin de matériau spécifique, il suffit de modeler le terrain.
- ▶ En ce qui concerne l'ajout d'une tranchée d'infiltration :
 - En grande surface de bricolage et outillage : tuyaux PVC, puisard béton, tampon en fonte
 - Chez un fabricant ou négociant de matériaux de construction : géotextile, grave 20/80, SAUL...

FOURCHETTE DE PRIX INDICATIFS (€ HT VALEUR 2019)

- ▶ Mise en place de la noue (terrassement, évacuation de la terre excédentaire) : 10 € le m³
- ▶ Tranchée d'infiltration (fourniture et mise en œuvre) : 60 à 100 € le mètre linéaire
- ▶ Engazonnement et plantations : 1 à 10 € le mètre linéaire, selon les types de plantation
- ▶ Quel que soit le linéaire envisagé pour la création de la noue, prendre en compte le déplacement forfaitaire d'engins : 300 à 400 € (mini pelle chez un loueur de matériel).



INFOS PRATIQUES

► IMPLANTATION - MISE EN ŒUVRE

- La mise en œuvre se fait par simple mouvement de terre. Son fond doit être le plus horizontal possible de façon à favoriser le stockage et l'infiltration de l'eau. En cas de pente, des redents doivent être mis en place pour optimiser la rétention.
- La noue peut être engazonnée et plantée de diverses espèces végétales aimant l'eau. Pour cela, se rapprocher du Conservatoire Botanique pour prendre connaissance des espèces locales adaptées à la présence intermittente de l'eau et au sol existant.
- Plus la pente en travers est douce, plus l'entretien sera facile, notamment pour le passage de la tondeuse.
- Plus la noue est couverte de végétaux de type arbustif différents et/ou d'espèces végétales hydrophiles, plus son efficacité sera grande (rôle des racines), et les coûts d'entretien maîtrisés (taille 2 fois/an seulement).
- Une combinaison est possible avec une tranchée d'infiltration (voir fiche technique n°2), dans le cas d'un terrain moins perméable par exemple.
- Si la noue est alimentée en un point unique (descente de gouttière par exemple), il faut prévoir un ouvrage d'accompagnement (empierrement...) au point d'arrivée de l'eau pour éviter l'érosion superficielle.
- Dans le cas d'une noue avec tranchée d'infiltration et injection des eaux pluviales dans la tranchée, il est nécessaire d'ajouter un ouvrage de prétraitement (exemple : puisard de décantation pour les eaux de toiture ou bouche d'injection pour les eaux de voirie).
- En présence d'un terrain peu favorable à l'infiltration, une noue sert de bassin tampon. Dans ce cas, il faut prévoir un exutoire en partie haute pour éviter le débordement.

► BASES DE DIMENSIONNEMENT

- Les dimensions d'une noue sont variables : elles dépendent de la surface imperméabilisée et du terrain disponible.
 - C'est le volume V de stockage disponible dans la « cuvette » de la noue qui est pris en compte pour son dimensionnement (largeur l, longueur L et profondeur h) :
- $$\rightarrow V = (h \times l \times L) / 2$$
- La vidange de la noue se fait par infiltration dans le sol dans un délai maximum de quelques heures à 3 jours. Si la perméabilité est insuffisante, l'ajout d'une tranchée d'infiltration ou d'un autre ouvrage d'infiltration devient alors nécessaire.

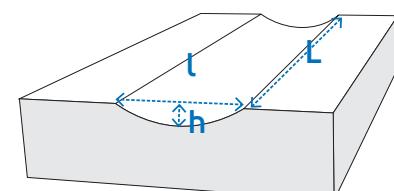


SCHÉMA DE DIMENSIONNEMENT

► CONSEILS D'ENTRETIEN

La noue est un espace vert et s'entretient donc comme tel.



RAPPEL : LA NOUE NE REPREND QUE DES EAUX DE PLUIE.

► IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

- Contribution à la recharge des nappes phréatiques
- Limitation des inondations
- Retour de la biodiversité en ville
- Atténuation des îlots de chaleur urbains
- Amélioration de la qualité de vie et du paysage urbain
- Adaptation au changement climatique
- ...



ADOPTA

La gestion durable des eaux pluviales

La boîte à Outils
des techniques
alternatives

n° 2

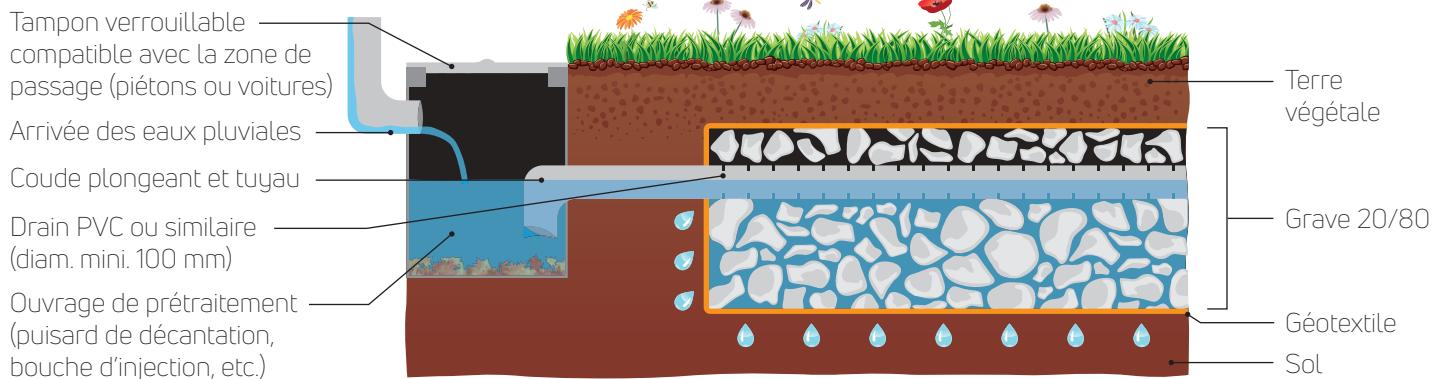


LA TRANCHÉE D'INFILTRATION

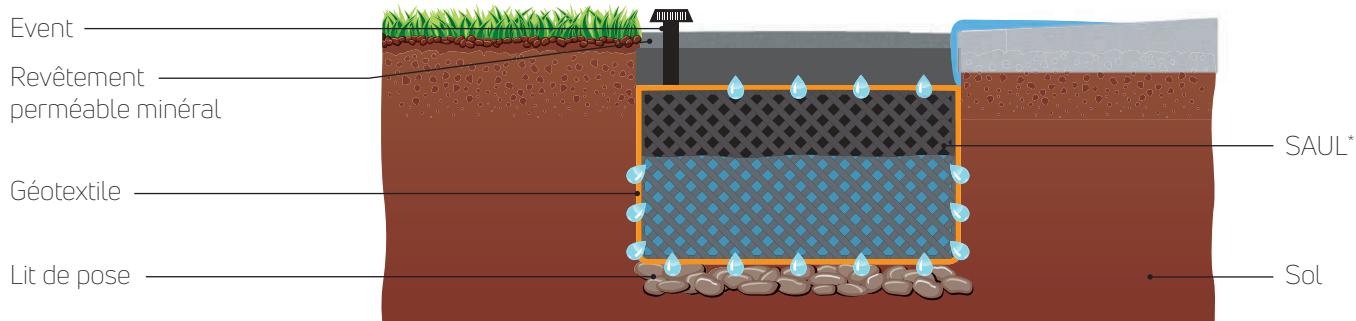


Exemple de
tranchée d'infiltration

COUPE LONGITUDINALE (ex. d'une tranchée d'infiltration en grave non traitée avec alimentation concentrée)



COUPE TRANSVERSALE (ex. d'une tranchée d'infiltration en SAUL* avec alimentation diffuse)



Il existe d'autres matériaux de remplissage de la tranchée d'infiltration :
billes d'argile, cylindres de béton creux, chambres de stockage,

*SAUL : Structures Alvéolaires Ultra-Légères

CHOIX DES MATERIAUX

- En grande surface de bricolage et outillage : tuyaux PVC, puisard béton, tampon en fonte.
- Chez un fabricant ou négociant de matériaux de construction : géotextile, grave 20/80, structures alvéolaires ultra-légères (SAUL)...

FOURCHETTE DE PRIX INDICATIFS (€ HT VALEUR 2019)

Fourniture seule :

- Matériaux naturels (graviers, galets... - 30 % de vides) : 30 à 50 €/m³
- Matériaux artificiels (granulats - 45 % de vides) : 60 à 90 €/m³
- Structures alvéolaires (95 % de vides) : 110 à 150 €/m³



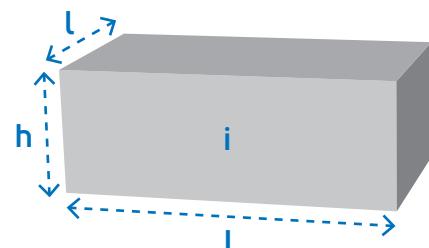
INFOS PRATIQUES

► IMPLANTATION - MISE EN ŒUVRE

- Veillez à ce que le fond de la tranchée soit le plus horizontal possible afin de faciliter la diffusion de l'eau dans la structure et dans le sol.
- Eviter la plantation d'arbres ou de buissons (racines profondes) au-dessus de la tranchée et à une distance inférieure à 1 m de celle-ci.
- S'écartez au minimum de 2 m des habitations.
- Mettre en place des événements pour éviter le gonflement de la structure
- Mettre en place un drain de diffusion en partie haute de la structure (dans le cas d'une tranchée d'infiltration en grave non traitée avec alimentation concentrée).

► BASES DE DIMENSIONNEMENT

- Il est nécessaire de connaître le **volume d'eau à gérer**, fonction de la surface imperméabilisée reprise par l'ouvrage et de la pluie de référence.
- **SURFACE IMPERMEABILISÉE** reprise par la tranchée d'infiltration
- **PERMEABILITÉ DES SOLS**
- **INDICE DE VIDE DU MATERIAU DE REMPLISSAGE i**



- Formule de dimensionnement du **volume de stockage** de la tranchée d'infiltration :

SCHÉMA DE DIMENSIONNEMENT

$$\rightarrow V_{\text{stockage}} = (L \times l \times h) \times i$$

(i : indice de vide du matériau. Ex : SAUL – i = 95 % et grave non traitée – i = 30 à 50 % ...)

- Pour estimer le temps de vidange de la tranchée, il faut tenir compte de la perméabilité du sol et de la capacité de l'ouvrage à infiltrer à la fois via son fond et ses parois latérales.

► CONSEILS D'ENTRETIEN

- Le puisard doit :
 - rester accessible pour son contrôle et son entretien.
 - être nettoyé deux fois par an (au moins une fois après la chute des feuilles).

► IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

- Contribution à la recharge des nappes phréatiques.
- Limitation des inondations par ruissellement.
- Si végétalisée, retour de la nature/biodiversité en ville.
- ...



RAPPEL : LA TRANCHÉE D'INFILTRATION NE REPREND QUE DES EAUX DE PLUIE

Tableau Dimensionnement Ouvrages Pluviaux

Volume de rétention (en m3)	Longueur tranchée (en ml) Largeur 1,5 ml et Profondeur 0,8 ml <u>fixe</u>	Longueur Noue (en ml) Largeur 2,5 ml et Profondeur 0,5 ml <u>fixe</u>
4	8	6,5
5	10	8
6	11	10
7	13	11
8	15	13

Rappels:

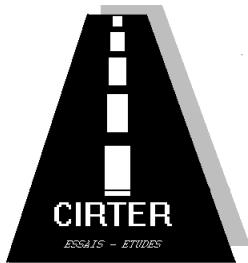
Une distance de sécurité de 2 ml minimum est nécessaire entre l'habitation et l'ouvrage pluvial.

L'ouvrage pluvial doit être placé perpendiculairement à la pente ou parallèle aux courbes de niveau.

Les caractéristiques des ouvrages sont un exemple de réalisation. La mise en œuvre est à adapter en fonction des contraintes du terrain (Surface, pente, habitation, végétation).

Dans le cadre d'un permis d'aménager, il est nécessaire de respecter le règlement du lotissement.

Indice de vide / Porosité intergranulaire : 45 %



CENTRE INTER REGIONAL TECHNIQUES ESSAIS ROUTIERS
3 rue Gaspard Gustave Coriolis 31830 PLAISANCE DU TOUCH
Tél. : 05.61.92.76.32 - Fax : 05.61.92.76.40

Dossier **W250974**

De Juillet 2025

Projet de création d'un lotissement de 4 lots

« Les Hauts de Gaillardous »

Commune d'AUREVILLE (31)

EXPERTISE GEOLOGIQUE

Version	Objet	Rédacteur
1	Rapport Initial du 09/07/2025	J-Ph. BOUILLET

Destinataire : SARL CREATION FONCIERE
5 rue Antoine Laurent de Lavoisier
31700 BLAGNAC

CIRTER

Centre Inter Régional en Techniques et Essais Routiers
SAS au capital de 7622,45 Euros - RCS Toulouse B 388 413 767 00038 - APE 7112 B

I - PRESENTATION DU PROJET:

I - 1 - Introduction:

A la demande et pour le compte de la SARL CREATION FONCIERE, la société CIRTER a procédé à une expertise géologique, dans le but de déterminer l'aptitude des sols à l'assainissement autonome.

I - 2 - Mission du bureau d'études de sol:

Le bureau d'études de sol a reçu pour mission d'effectuer une enquête géologique de la parcelle afin de déterminer les ouvrages d'assainissement à mettre en place et leurs dimensionnements tels que définis par la norme NF P 16-603 d'Août 2013 (référence DTU 64.1) et les arrêtés du 7 Septembre 2009 et du 7 Mars 2012.

I - 3 - Documents remis au bureau d'études de sol:

Les documents fournis au bureau d'études de sol en vue de la réalisation de la mission citée en I-1 sont :

- Un plan de situation, une vue aérienne et un extrait cadastral,
- Le plan de composition du lotissement sur fond de plan topographique.

La mission a été acceptée par la SARL CREATION FONCIERE, par validation du devis DE25060879 en date du 10 Juin 2025.

I - 4 - Description sommaire du projet:

Le projet consiste en la création d'un lotissement de 4 lots, destinés à la construction de maisons individuelles.

Au stade de la présente étude, le type de construction qui sera bâtie ainsi leur implantation ne sont pas connus.

Le nombre d'équivalents-habitants (EH) des futures constructions n'est donc pas connu.

I - 5 - Méthode de reconnaissance:

La méthode de reconnaissance a consisté en :

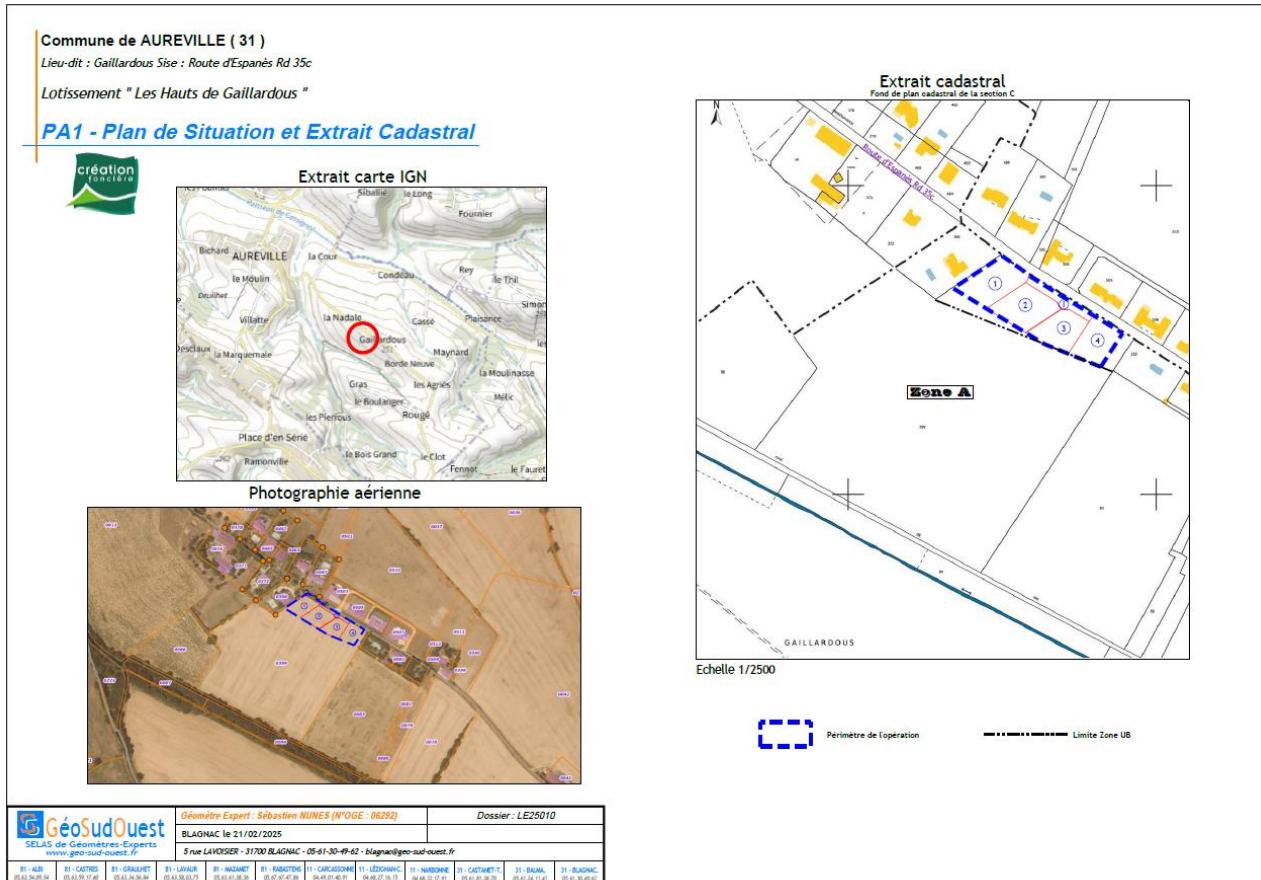
- 2 sondages destructifs (ST1 & ST2). Ce sondage a été réalisé à la tarière continue. Il permet la visualisation des épaisseurs et de la nature géologique des couches de sols sur la profondeur d'investigation. Sondages en date du 03 Juillet 2025.
 - 2 tests de percolation selon la méthode de Porchet (P1 & P2). Essais en date du 03 Juillet 2025.

L'implantation des sondages et essais sont reportés en annexe I.

II - SYNTHESE GEOTECHNIQUE DU SITE:

II - 1 - Localisation, cadre géologique, hydrogéologie et topographique du site:

Le terrain du projet se situe au lieu-dit « Gaillardous », le long de la route d'Espanès, sur la commune d'Aureville.



Actuellement, le terrain est un champ cultivé.

Du point de vue topographique, le terrain naturel présente une déclivité légère à moyenne, avec une pente orientée Nord Est - Sud Ouest.

Les cotes altimétriques évoluent entre les valeurs 243,00 et 238,00 NGF.

Un fossé est présent le long de la route d'Espanès (RD 35c).

D'après la carte géologique au 1/50000^{ème} de Villefranche de Lauragais, le terrain appartient à la formation molassique du Stampien terminal.

Le faciès lithologique le plus fréquent de ce niveau est la marne compacte, en lits de 40 à 60 cm d'épaisseur, faisant alterner un calcaire marneux gris, noduleux par endroits, et une argerène terreuse moins cohérente.

Sa décomposition superficielle donne un sol argileux finement sableux.

II - 2 - Géologie et hydrogéologie - Descriptif des sols:

Les sondages à la tarière continue permettent de mettre en évidence les formations géologiques envisagées.

Le modèle géologique est le suivant :

Couches superficielles :

- Terre végétale.

Formations molassiques :

- Sable argileux ocre-gris, peu humide, moyennement compact.
- Argile silteuse beige-ocre-grise, calcaire, de consistance peu plastique, moyennement compacte à compacte.
- Argile silteuse grise-beige, calcaire, de consistance peu plastique, compacte.
- Argile finement sableuse ocre-beige-grise, calcaire, de consistance peu plastique, moyennement compacte à compacte.

A la fin de la prestation d'investigations géotechniques, il n'a pas été relevé de niveau d'eau dans les forages des sondages.

Toutefois, le développement de niveaux phréatiques en partie supérieure des formations molassiques, essentiellement alimentés par les eaux météorologiques, est envisageable, même à faible profondeur.

II - 3 - Essais de percolation selon la méthode de Porchet:

Le résultat est le suivant :

Sondage	Profondeur (m)	Nature géologique	Valeur de K (mm/h)
P1	0,70	Argile silteuse beige-ocre-grise, calcaire	2,0
P2	0,90	Argile finement sableuse ocre-beige-grise, calcaire	4,0

III - CONCLUSIONS:

III - 1 - Type d'assainissement à réaliser:

Les sondages à la tarière continue ont mis en évidence la proximité des formations molassiques, se présentant sous la forme d'argile silteuse et d'argile finement sableuse.

Les tests de percolation selon la méthode de Porchet, réalisés dans cette formation, ont donné des valeurs de perméabilité inférieures à 10 mm/h.

De ce fait, la mise en place de tranchées et lits d'épandage à faible profondeur n'est pas envisageable.

Nous orientons donc le choix du type d'assainissement vers un traitement des effluents par la mise en place d'un filtre à sable vertical drainé par lot.

La mise en place d'une micro-station ou d'une filière compacte par lot est également envisageable. Dans ce cas, les maîtres d'ouvrage tiendront à disposition des autorités compétentes les fiches techniques du système choisi.

Le rejet des effluents traités au milieu hydraulique superficiel pourra se faire au niveau du fossé présent le long de la route d'Espanès (RD 35c), sous réserve de l'accord du propriétaire ou gestionnaire du dit fossé.

Compte tenu de la topographie du terrain, des systèmes de relevage seront nécessaires.

III - 2 - Dimensionnement de la fosse toutes eaux:

Le choix de la fosse septique est effectué en fonction des caractéristiques affichées de stabilité structurelle, d'efficacité hydraulique et de hauteur de remblayage, données par le fabricant.

La fosse septique reçoit l'ensemble des eaux usées domestiques brutes et assure leur traitement primaire.

La capacité nominale (ou volume utile minimal) de la fosse septique doit être d'au moins 3 m³ jusqu'à cinq pièces principales à laquelle on ajoute un volume de 1 m³ par pièce principale supplémentaire.

III - 3 - Dimensionnement du filtre à sable vertical drainé:

La surface minimale doit être de 25 m² pour 5 pièces principales, majorées de 5 m² par pièce principale supplémentaire. Pour les habitations de moins de 5 pièces principales, un minimum de 20 m² est nécessaire.

En alimentation au fil de l'eau, le filtre à sable a une largeur de 5 mètres.

Le sable utilisé est celui prescrit dans l'Annexe A du NF DTU 64.1 P1-2.

10.2.6.1 Principe du filtre à sable vertical drainé

Du sable lavé (voir NF DTU 64.1 P1-2) est utilisé comme système épurateur (Figure 11 — Exemple de filtre à sable vertical drainé).

La perte de charge est importante (1 m) : le dispositif nécessite un exutoire compatible (dénivelé important).

10.2.6.2 Réalisation des fouilles

a) Dimension et exécution de la fouille

Le fond du filtre à sable vertical drainé doit être horizontal et se situer à 0,90 m sous le fil d'eau en sortie de la boîte de répartition. Si le fil d'eau d'arrivée des eaux prétraitées est à une profondeur supérieure à 50 cm, un poste de relevage doit être installé.

La couche de gravillons sous-jacente doit être comprise entre 10 cm à 30 cm.

Les parois et le fond de la fouille sont débarrassés de tout élément caillouteux de gros diamètre. Le fond de la fouille doit être aplani. Ce dernier doit également être scarifié lorsque le film n'est pas préconisé en fond de fouille. Une géomembrane doit être utilisée notamment pour isoler le filtre d'une nappe. Cette géomembrane doit être mise en œuvre de façon à assurer l'étanchéité de l'ouvrage.

b) Exécution de la fouille pour le tuyau d'évacuation

Les parois et le fond de la fouille doivent être débarrassés de tout élément caillouteux ou anguleux.

La fouille doit être située à 0,10 m au-dessous de la canalisation et être affectée d'une pente minimale de 0,5 %.

10.2.6.3 Pose des boîtes, tuyaux non perforés, tuyaux d'épandage, tuyaux de collecte et remblayage

a) Mise en place des boîtes de collecte

Les boîtes de collecte sont posées directement sur le fond et en extrémité aval du filtre.

b) Mise en place des tuyaux de collecte

Les tuyaux de collecte, au nombre minimal de quatre, sont répartis de façon uniforme sur le fond de la fouille. Les tuyaux de collecte latéraux sont situés au plus près à 1 m du bord de la fouille.

Les tuyaux de collecte, fentes vers le bas, sont raccordés à leur extrémité aval à la boîte de collecte.

Les tuyaux de collecte sont raccordés entre eux à leur extrémité amont par un tuyau de collecte, fentes vers le bas.

Une couche de gravillons d'environ 0,10 m d'épaisseur est étalée avec précaution de part et d'autre des tuyaux de collecte, pour assurer leur assise.

Les tuyaux de collecte et le gravillon sont recouverts d'une géogrise qui déborde de 0,10 m de chaque côté des parois de la fouille.

c) Pose des tuyaux de raccordement

Les tuyaux de raccordement sont les éléments permettant la jonction entre la boîte de répartition et les tuyaux d'épandage. Ces tuyaux ne sont pas perforés pour assurer une stabilité maximale des boîtes.

Ces tuyaux de raccordement sont raccordés horizontalement à la boîte et sont posés directement dans la couche de gravillons.

Pour permettre une répartition égale des eaux sur toute la longueur des tuyaux et l'introduction d'un flexible de curage, chaque tuyau non perforé partant de la boîte de répartition est raccordé à un seul tuyau d'épandage.

d) Pose du tuyau d'évacuation

Le lit de pose du tuyau d'évacuation des eaux dans le filtre est constitué d'une couche de sable de 0,10 m d'épaisseur. Ce tuyau est raccordé à l'aval de la boîte de collecte.

L'emboîture du tuyau, si elle est constituée d'une tulipe, est dirigée vers l'amont. L'assemblage peut aussi être réalisé à l'aide de manchons rigides.

Ce tuyau est posé jusqu'à l'exutoire voulu, avec une pente minimale de 1 % afin d'éviter la mise en charge des tuyaux perforés de collecte.

e) Pose des tuyaux d'épandage

Un lit d'épandage et de répartition est réalisé

Le sable lavé (voir NF DTU 64.1 P1-2) est déposé sur la couche drainante sur une épaisseur de 0,70 m et réglé sur toute la surface du filtre. Le déchargement direct du sable dans l'excavation est proscrit.

Une couche de gravillons de 0,10 m d'épaisseur minimale, est étalée horizontalement sur le sable lavé.

La pose des tuyaux d'épandage s'effectue sur le gravillon sans contre-pente, fentes vers le bas. Une pente régulière jusqu'à 1 % dans le sens de l'écoulement doit être réalisée.

Les tuyaux d'épandage (cinq au minimum) sont espacés d'un mètre d'axe en axe. Ils sont bouclés en extrémité aval par des équerres ou système équivalent. L'axe des tuyaux d'épandage latéraux doit être situé à 0,50 m du bord de la fouille.

L'emboîture, si elle est constituée par une tulipe, est dirigée vers l'amont. L'assemblage peut être également réalisé à l'aide d'un manchon rigide.

f) Remblayage

Une couche de gravillons de 0,10 m minimum est étalée avec précaution de part et d'autre, et au-dessus le cas échéant, des tuyaux d'épandage et de raccordement pour assurer leur assise.

Les tuyaux et le gravillon sont recouverts de géotextile de façon à les isoler de la terre végétale qui comble la fouille. La feuille de géotextile déborde de 0,10 m de chaque côté des parois de la fouille. Le film doit être arasé au sommet de la couche de répartition et ne doit pas être rabattu sur le filtre.

Pour assurer la couverture sur l'ensemble de la surface, plusieurs feuilles de géotextile peuvent être utilisées bout à bout, en prévoyant un chevauchement d'au moins 0,20 m.

La terre végétale utilisée pour le remblayage final des fouilles est exempte de tout élément caillouteux de gros diamètre. Cette terre est étalée par couches successives directement sur le géotextile, en prenant soin d'éviter la déstabilisation des tuyaux et des boîtes.

Le remblayage des boîtes est effectué avec du sable ou de la terre végétale.

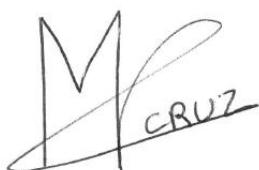
Le compactage est à proscrire.

Le remblayage doit tenir compte des tassements du sol afin d'éviter tout affaissement ultérieur au niveau du filtre à sable.

Les autorités compétentes pourront être amenées à compléter ou à demander la modification du présent rapport.

Fait à Plaisance du Touch, le 09 Juillet 2025

Le Contrôle Externe,



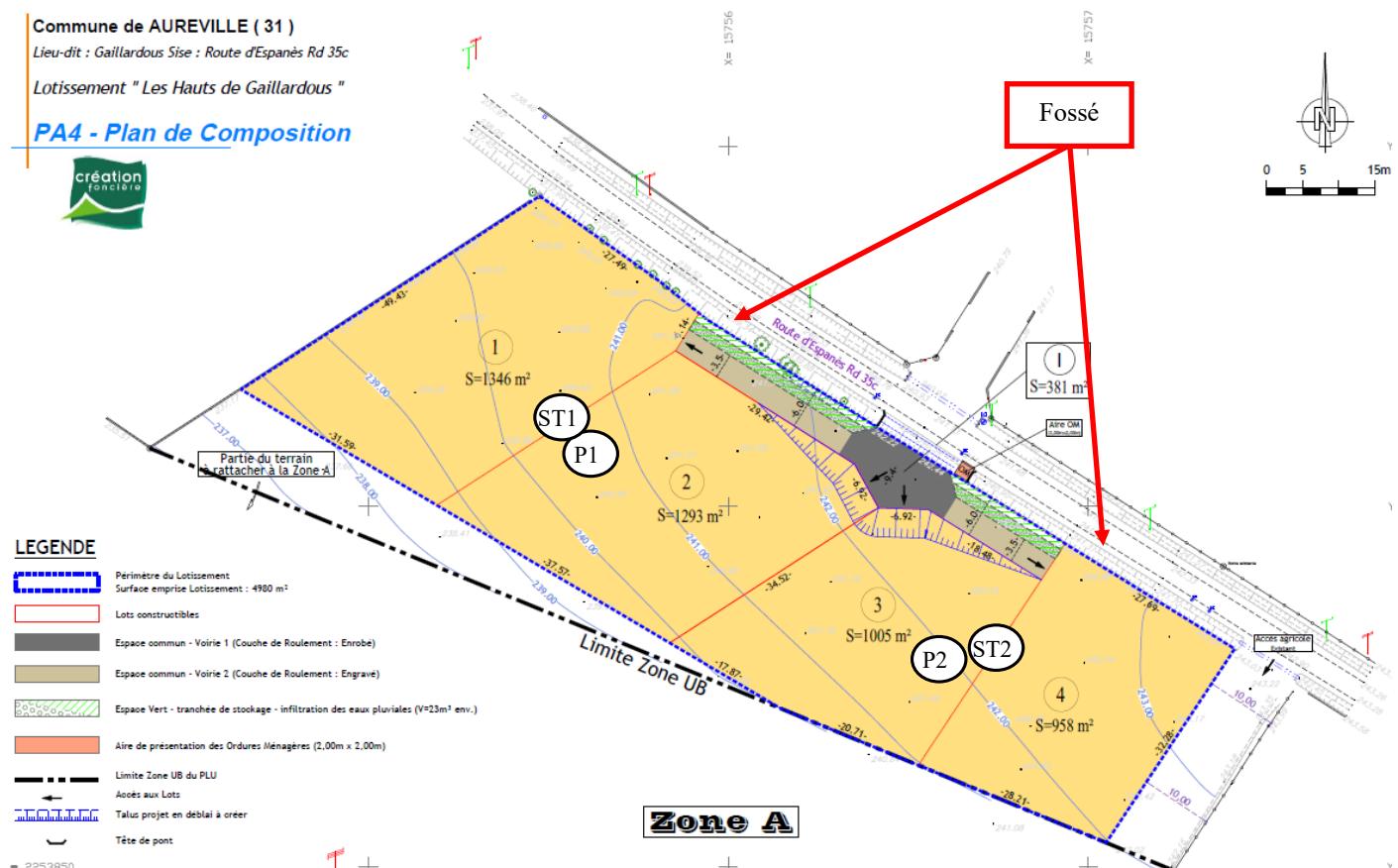
M. CRUZ

Le Responsable du dossier,



J-Ph. BOUILLET

ANNEXE I : IMPLANTATION DES SONDAGES ET ESSAIS:

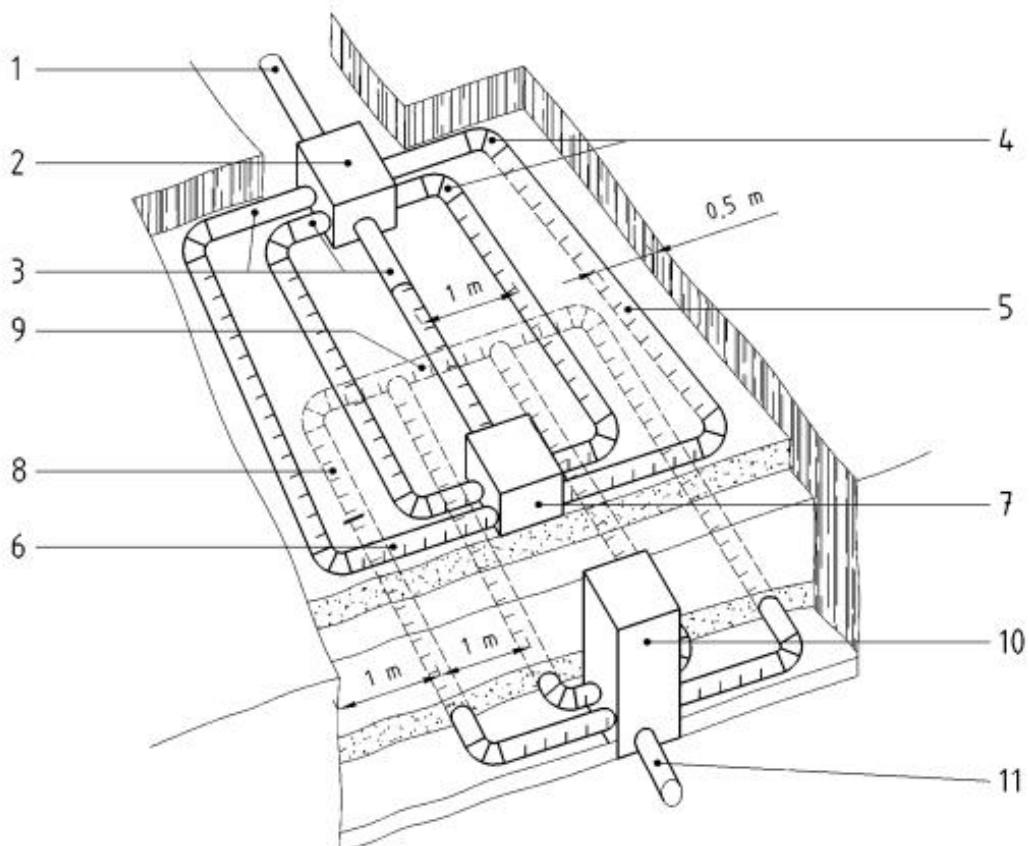


Légende :

(STi) Sondage à la tarière continue

(Pi) Test de percolation selon la méthode de Porchet

ANNEXE II : SCHEMA DE PRINCIPE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT PAR FILTRE A SABLE VERTICAL DRAINE:

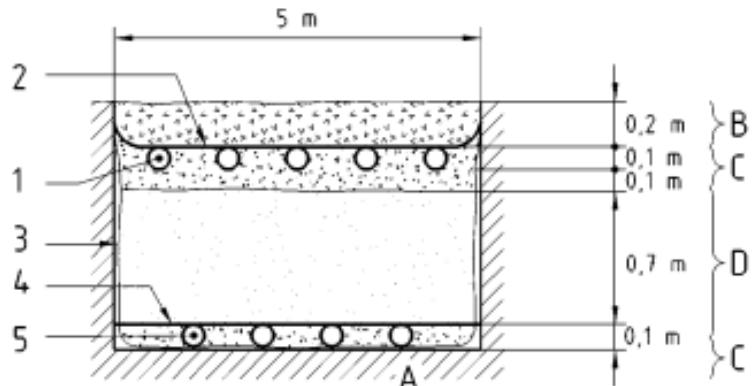


Légende

Matériels

- 1 Arrivée des eaux prétraitées par tuyau plein
- 2 Boîte de répartition
- 3 Tuyau de raccordement
- 4 Chaque angle composé de 2 coude à 45° ou d'un coude à 90° à grand rayon
- 5 Tuyau d'épandage
- 6 Bouclage de l'épandage par un tuyau d'épandage
- 7 Boîte(s) de bouclage, de branchement ou d'inspection
- 8 Tuyau de collecte avec fentes orientées vers le bas
- 9 Bouclage des tuyaux de collecte par un tuyau de collecte avec fentes orientées vers le bas
- 10 Boîte de collecte
- 11 Tuyau plein d'évacuation vers l'exutoire

a) Vue du dessus



Légende

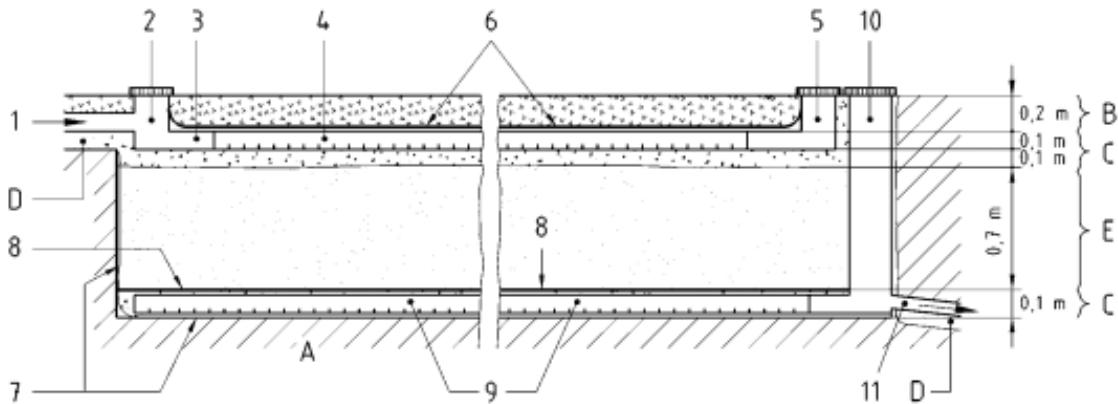
Matériels

- 1 Tuyau d'épandage
- 2 Géotextile de recouvrement
- 3 Film éventuel et d'un seul tenant sur les parois et le fond de fouille
- 4 Géogrille de séparation
- 5 Tuyau de collecte

Matériaux

- A Terrain naturel
- B Terre végétale de recouvrement
- C Gravillons lavés stables à l'eau
- D Sable lavé stable à l'eau (Cf. NF DTU 64.1 P1-2)

b) Coupe transversale



Légende

Matériels

- 1 Arrivée des eaux prétraitées par tuyau plein
- 2 Boîte de répartition
- 3 Tuyau de raccordement
- 4 Tuyau d'épandage
- 5 Boîte(s) de bouclage, de branchement ou d'inspection
- 6 Géotextile de recouvrement
- 7 Film éventuel et d'un seul tenant sur les parois et le fond de fouille (dans le cas d'une roche fissurée)
- 8 Géogrille de séparation
- 9 Tuyau de collecte
- 10 Boîte de collecte
- 11 Tuyau plein d'évacuation vers l'exutoire

Matériaux

- | | |
|---|--|
| A | Terrain naturel |
| B | Terre végétale de recouvrement |
| C | Gravillons lavés stables à l'eau |
| D | Lit de pose (sable) |
| E | Sable lavé stable à l'eau (Cf. NF DTU 64.1 P1-2) |

c) Coupe longitudinale